

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE CREDIT INDIVIDUELLE

## Veillez faire ce qui suit :

- Remplir TOUTES les sections et écrire N/A dans les domaines qui ne vous concernent pas
- Contresigner toutes les modifications ou les corrections que vous faites
- Joindre une copie certifiée conforme de votre passeport ou de votre carte d'identité nationale et (le cas échéant) de la carte d'identification de la société

## Veillez cocher dans la case appropriée :

World Rewards  Platinum Card  Gold Card  Serena  Classic  Tuskys  Others:.....

## Détails personnels :

Nom..... Prénom..... Autre nom.....

Gender: Masculin  Féminin  No du NIF de RRA . .....

Date de naissance : Jour.....Mois.....Année..... ID/Passport No. ....

Etat civil : Marié  Célibataire  Divorcé/Séparé  Veuf  Nbre de personnes en charge .....

Si marié, le nom du conjoint .....

## Résidence

Domaine .....No de la maison ..... Rue .....

Ville ..... NO. L.R. ....Le point de repère le plus proche .....

Combien de temps avez-vous vécu là-bas ? Années  .....Mois  .....

Statut résidentiel : Propriétaire Locataire Si propriétaire, payez-vous une hypothèque ? Oui  Non

Si oui, dites la banque qui finance ..... No de Téléphone de la maison .....

No de téléphone Mobile .....Email .....

Adresse postale .....Code Postal ..... Ville .....

Proche parent .....Adresse de Contact .....NO. de Téléphone. ....

Email .....

## Les détails d'emploi :

Veillez cocher dans la case appropriée : Employé  Auto-employé  Retraité

Nom de l'employeur /de l'Entreprise ..... Votre poste .....

Termes d'emploi : Contrat  Permanent  Date d'expiration .....Autre à (Spécifier).....

Salaire Brut: .....FRW Salaire Net: .....FRW

Adresse physique de l'Employeur/ Entreprise .....Immeuble.....

Ville ..... Adresse postale .....Code postal ..... Ville.....

NO de téléphone cellulaire/Mobile ..... No de point de repère.....

Email .....Votre salaire brut/revenue net (si auto-employé)

.....Indemnité ..... Ancienneté dans le service de votre employeur actuel/Age de

l'entreprise si auto-employé..... Si inférieur à une année, indiquez le nom de votre ancien

employeur .....No de Téléphone. .... Adresse de facturation : : Ou souhaitez-vous que

vos relevés soient envoyés ? .....Email: .....

Adresse Postale : .....Où souhaitez-vous retirer votre carte ? Spécifier l'agence.....

## Informations bancaires

Nom de la Banque ..... Agence .....

No de compte               

Type de compte : Courant      Epargne      Dépôt

**Des informations bancaires supplémentaires peuvent être mises sur une feuille séparée**

## Cycle de facturation

Quand souhaitez-vous que vos paiements soient effectués ? le 5 le 10 le 15 le 25 le 30

## Autorisation de prélèvement direct/Crédit automatique (Obligatoire pour les clients de la bpr Bank )

Indiquez le No de compte à débiter : ..... Indiquez le pourcentage du montant facture (%) : Min 10% - Max 100%.....

J'autorise/Nous autorisons l'agence susmentionnée à effectuer des paiements à partir de mon/notre compte à la demande du Centre des cartes de BPR. Les montants sont variables et sont débités à l'échéance.

Signature..... Date.....

Autorisation de compensation (les clients de bpr ( Obligatoire pour les titulaires de compte de la bpr Bank) je vous autorise à débiter mon (mes) compte(s) auprès de BPR de tous les montants dus sur le Compte de Carte, s'il s'avère nécessaire.

Signature..... Date.....

## Titulaire de carte supplémentaire additionnel

Remplissez cette section uniquement si vous souhaitez que nous émettions une deuxième carte à une autre personne (par exemple, votre conjoint en tant qu'utilisateur autorisé de votre compte de carte). N'oubliez pas qu'en tant que titulaire principal de la carte, vous serez responsable de l'utilisation par votre utilisateur autorisé.

## Titre : MR /MADEMOISELLE/MADAME/AUTRES

Nom ..... Prenom.....

Date de naissance.....Relation avec le titulaire de carte principal .....

No de la Carte d'Identité .....No du Passeport. ....

Adresse .....Ville.....Email.....

Veuillez me délivrer une carte. Je certifie avoir lu et compris les termes et les conditions ci-joints. J'accepte d'être lié par lesdits termes et conditions d'utilisation (telles que modifiées de temps à autre).

Signature..... Date.....

## Autorisation d'émission de(s) carte(s)- Garanties standard

Veuillez émettre une ou plusieurs cartes en faveur de moi. Je garantis que les informations fournies sont vraies, exactes et complètes. Je vous autorise à effectuer toute enquête nécessaire en rapport avec cette demande. Je confirme que j'ai lu, compris et accepté d'être lié par les Termes et les Conditions ci-joints (tels que modifiés de temps à autre). En particulier, je confirme que j'ai examiné les clauses 18, 19, 20, 21 et 22 des Termes et des Conditions et que je les ai trouvés justes, raisonnables et nécessaires pour permettre à la banque de continuer à m'accorder la facilité de Carte et que je ne contesterai aucune réclamation de la banque contre moi au motif que les frais et/ou les taux d'intérêt facturés par la banque sont injustes ou non- raisonnables en aucune circonstance. Tout utilisateur autorisé et moi-même acceptons d'être conjointement et solidairement responsables de tous les débits du compte de carte.

Signature..... Date.....

## Les personnes de référence personnelles

Veuillez donner les noms de deux personnes de référence (elles ne doivent pas être votre conjoint ou votre proche parent).

Nom .....Adresse postale.....No de Tél.....

Société/Entreprise.....Lien/Durée..... Email.....

Nom .....Adresse postale.....No de Tél.....

Société/Entreprise.....Lien/Durée..... Email.....

Regulated by the National Bank of Rwanda

# LES TERMES ET LES CONDITIONS POUR DES CARTES DE CREDIT INDIVIDUELLES

## 1. DEFINITIONS

- 1.1. La banque désigne la bpr Bank Rwanda Plc de B.P 1348 Kigali
- 1.2. La carte désigne toute carte de crédit y compris toute carte supplémentaire délivrée par la Banque à vous ou à des personnes désignées par vous de temps à autre en vertu du présent accord.
- 1.3. Titulaire de carte désigne le titulaire principal de la carte et toute autre personne pour l'usage de laquelle une carte est émise par la Banque à la demande du titulaire principal de la carte.
- 1.4. Compte de carte désigne le compte géré par la banque pour vous dans le cadre des transactions par carte.
- 1.5. Centre des cartes désigne une unité distincte de la Banque qui est responsable de la gestion, du contrôle et du traitement des facilités et des transactions effectuées par l'utilisation de la Carte.
- 1.6. Transactions par carte désigne tout paiement effectué ou avance de fonds obtenue par l'utilisation de la carte, ou de toute manière autorisée par vous pour débit sur votre compte de carte.
- 1.7. Les conditions signifient ces conditions ou toute autre condition faite par la Banque de temps à autre.
- 1.8. Limite de crédit désigne les soldes débiteurs maximaux autorisés de temps à autre sur le compte de la carte tels que déterminés par la banque à son entière discrétion et notifiés au principal titulaire de la carte.
- 1.9. Date d'échéance signifie quinze (15) jours après la date du relevé ou toute date qui vous sera notifiée par écrit par la Banque de temps à autre.
- 1.10. Le NIP signifie Numéro d'Identification Personnel qui vous est attribué par la Banque pour vous permettre d'utiliser la

### Carte

- 1.11. Le Titulaire de carte principal signifie vous.
- 1.12. Relevé désigne les relevés mensuels du Compte de Carte qui vous sont envoyés par la Banque conformément aux présentes conditions.
- 1.13. La date du relevé désigne la date à laquelle le relevé est rendu.
- 1.14. Le genre masculin inclut le féminin et vice versa.

## 2. CONDITIONS CONSTITUTIVE DE L'ACCORD

- 2.1. Les conditions sont modifiées de temps à autre et constituent l'accord entre vous et la Banque en ce qui concerne l'émission et l'utilisation de la carte.
- 2.2. Vous serez censé avoir lu, compris et accepté d'être lié par ces conditions lors de votre signature du formulaire de demande.
- 2.3. Vous confirmez en particulier que vous avez pris en compte le taux d'intérêt spécifié dans la Condition 7 et les frais prélevés par la Banque tels que spécifiés dans les Conditions 17, 18 et 19 ci-dessous et que vous les avez trouvés justes, raisonnables et nécessaires pour permettre à la Banque de continuer à vous accorder la facilité de Carte et que vous ne contesterez aucune réclamation de la Banque contre vous au motif que les frais et/ou les taux d'intérêt facturés par la Banque sont injustes ou non raisonnables en aucune circonstance.

## 3. LA CARTE

Sous réserve des termes de cet accord

- 3.1. La Banque vous délivrera à sa seule discrétion et à toute autre personne désignée par vous qui accepte d'être liée par les présentes Conditions une ou plusieurs Cartes pour vous permettre d'obtenir les facilités et les avantages mis à disposition par la Banque et d'effectuer des achats auprès de commerçants qui acceptent les Cartes Visa International/MasterCard.
- 3.2. La Carte peut également être émise pour retirer de l'argent aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets automatiques bancaires (ATM) exploités par la Banque et par d'autres membres de Visa International/MasterCard (l'ATM sera identifié par le logo Visa/MasterCard) dans la limite qui peut vous être notifiée par la Banque de temps à autre par écrit.
- 3.3. La Carte est et reste à tout moment la propriété de la Banque et doit être restituée à la Banque sur simple demande et peut être reprise en tout temps et sans préavis par la Banque ou par toute personne agissant au nom de la Banque.
- 3.4. Jusqu'à ce que et à moins que le présent Contrat ne soit résilié, la Banque renouvellera la Carte de temps à autre et débitera les frais de renouvellement et tous les autres frais applicables de votre Compte de de Carte.

## 4. LIMITE DE CREDIT ET RELEVÉ DE COMPTE

- 4.1. La Banque vous informera de la limite de crédit lorsqu'elle vous délivrera une Carte et chaque mois la Banque préparera et vous enverra un relevé indiquant l'état de votre Compte de Carte.
- 4.2. Vous devez payer à la Banque à la date d'échéance le paiement minimum indiqué sur le relevé de compte bien que vous puissiez payer la somme totale impayée ou toute somme plus élevée si vous le souhaitez.
- 4.3. Vous pouvez, à tout moment, demander une augmentation de votre limite de crédit sans que la Banque n'ait l'obligation de la faire. Toute augmentation prend effet à la date à laquelle la Banque vous en avise par écrit.
- 4.4. La banque peut à tout moment et sans notification de motifs modifier votre crédit tout en vous en informant par écrit.
- 4.5. Il vous est conseillé de vérifier toutes les entrées dans les relevés par rapport aux pièces justificatives ou aux reçus des transactions par carte pour confirmer l'exactitude de ces entrées.
- 4.6. Si vous remarquez un débit que vous ne reconnaissez pas ou qui ne correspond pas aux bons ou reçus de transaction de votre carte, il vous est conseillé de contacter immédiatement le Centre des Cartes ou l'agence la plus proche de la Banque et de demander des éclaircissements ou de demander que des corrections soient faites.
- 4.7. Aucune requête ou réclamation relative aux entrées dans un relevé ne sera recevable par la Banque après l'expiration du délai de quinze (15) jours à compter de la date du relevé.
- 4.8. La limite de crédit ne doit en aucun cas être dépassée. Tous les montants encourus au-delà de la limite de crédit seront

Regulated by the National Bank of Rwanda



immédiatement exigibles et payables à la Banque, qu'ils soient ou non réclamés par la Banque. Pour déterminer si la limite de crédit a été dépassée, le montant de chaque transaction par carte autorisé mais non débité sur votre compte de carte sera pris en compte.

4.9. Vous n'effectuerez aucun paiement à qui que ce soit à l'exception de la Banque en ce qui concerne les biens et les services obtenus avec l'utilisation de la Carte.

4.10. La non-réception d'un relevé ne vous libère pas de vos obligations de payer les sommes dues y compris les intérêts et les frais de retard, étant entendu que vous devrez parfois conserver des copies des transactions par carte.

## 5. UTILISATION DE LA CARTE

5.1. Vous devez respecter les termes et les conditions suivantes et vous assurer que tout titulaire de carte supplémentaire les respecte

5.1.1. Signer la Carte dès sa réception avec un stylo à bille noir ou bleu.

5.1.2. Conserver la Carte en lieu sûr en tout temps.

5.1.3. En utilisant la Carte, ne dépassez pas la limite de crédit qui vous est communiquée de temps à autre par la Banque.

5.1.4. N'utilisez pas la carte avant ou après la période pour laquelle elle est déclarée valide ou après toute notification de son annulation ou de son retrait que ce soit par la Banque ou par toute personne agissant pour le compte de la Banque

5.1.5. Détruisez le bordereau vous informant du code PIN dès sa réception et conservez toujours une trace de celui-ci séparément de la carte.

5.1.6. Ne pas jeter négligemment les copies de carbone usagées contenant les détails de la carte car ces informations pourraient être utilisées pour commettre des actes frauduleux.

5.1.7. Lors d'un achat, vous devez vous assurer que le commerçant détruit tous les bons ou les reçus détériorés en votre présence.

5.1.8. Coupez la Carte en deux à l'expiration.

5.2. Vous et le(s) titulaire(s) de carte supplémentaire(s) êtes solidairement responsables de tous les frais encourus par le titulaire de la carte ou prélevés par la Banque en rapport avec la Carte.

5.3. Toute personne désignée et autorisée par une Société à utiliser une carte est solidairement responsable avec la société de tous les frais occasionnés par l'utilisation de la Carte ou prélevés par la Banque en rapport avec la carte.

5.4. La Carte n'est pas transférable et n'est valable que pour une utilisation par la personne dont le nom est gravé dessus.

5.5. L'utilisation de la Carte est soumise à l'entière discrétion de la Banque de retirer le droit d'utiliser la Carte ou de refuser toute demande d'autorisation de toute Transaction par Carte à tout moment et sans préavis.

## 6. DEBIT DE COMPTE DE CARTE

La banque est autorisée à débiter votre compte de carte chaque mois du montant de toutes les transactions par carte résultant de l'utilisation de la carte y compris les intérêts dus et les autres frais encourus par vous ou par tout titulaire de carte supplémentaire en vertu du présent accord.

## 7. LES FRAIS D'INTERETS

7.1. Si le principal titulaire de carte rembourse la totalité du montant impayé figurant sur le relevé avant la fermeture des bureaux à la date d'échéance, aucun intérêt ne sera imputé sur les éléments apparaissant sur les relevés.

Si le principal Titulaire de carte s'acquitte dûment du paiement mensuel, des intérêts seront imputés au taux de 3,5 % par mois sur le solde impayé quotidien à partir d'une date de relevé à l'autre ou au taux que la Banque déterminera de temps à autre.

7.2. Tout frais de taux d'intérêts vous sera notifiée sur le relevé ou par tout autre moyen que la Banque jugera approprié et, pour prouver la prise de connaissance de la notification, il suffira à la Banque de produire une copie du relevé contenant cette notification ou le moyen par lequel le changement vous a été notifié.

## 8. APPROPRIATION DES REMBOURSEMENTS

Le remboursement aura lieu lorsque les versements seront crédités sur votre Compte de Carte dans l'ordre de priorité suivant :

8.1. En remboursement de tous les intérêts indiqués sur le relevé le plus récent et précédent.

8.2. En remboursement de tous les frais effectués en vertu de cet accord.

8.3. Pour le remboursement de toutes les transactions par carte indiquées sur tout relevé précédent.

8.4. Pour le remboursement de toutes les transactions par carte autorisées mais non indiquées sur un relevé.

## 9. LES CARTES PERDUES OU VOLEES

9.1. Si une carte est perdue ou volée, ou si une carte est susceptible d'être utilisée à mauvais escient pour toute autre raison ou si vous avez des raisons de soupçonner que votre code NIP a pu être découvert par une personne non autorisée, vous devez immédiatement en informer le Centre des cartes, B.P. 1348 Kigali, Téléphone 0788187200 ou 0788140000 ou l'agence la plus proche de la Banque par téléphone et vous confirmerez cet appel téléphonique par écrit dans les (7) jours en citant votre numéro de compte de carte.

9.2. Jusqu'à ce que et à moins qu'une telle notification ne soit reçue, la Banque est autorisée et reste autorisée à débiter votre Compte de Carte des Transactions par Carte effectuées en utilisant cette carte.

9.3. Vous serez responsable envers la Banque de toutes les pertes ou les réclamations envers la Banque découlant de toute transaction par carte effectuée avant la réception d'une telle notification.

9.4. Vous devez fournir à la Banque et à toute personne agissant en son nom toute l'assistance nécessaire dans toute enquête, toutes les informations concernant les circonstances de la perte, du vol ou de l'utilisation abusive possible de la Carte et prendre toutes les mesures raisonnables pour aider la Banque à récupérer la Carte.

9.5. Votre consentement à la divulgation à des tiers des informations est pertinent pour ce qui concerne votre compte de carte en rapport avec une telle perte, un vol ou une éventuelle mauvaise utilisation de votre Carte.

9.6. Si votre Carte est perdue et signalée à la Banque et que vous la retrouvez par la suite, vous devez la couper en deux et la



remettre au Centre des Cartes ou à l'agence de la Banque la plus proche.

9.7. La Banque remplacera dès que possible toute Carte perdue ou volée sous réserve du paiement des frais de remplacement applicables.

#### 10. UTILISATION DE LA CARTE PAR LES MEMBRES DE LA FAMILLE

10.1. Vous serez responsable des achats ou des retraits d'argent effectués par les membres de votre famille qui utilisent la Carte avec ou sans votre permission, à moins que vous n'ayez signalé cela à la Banque conformément à la condition 9 ci-dessus.

10.2. Si vous êtes séparé ou divorcé et que votre conjoint est inscrit sur votre compte de Carte, vous serez responsable des transactions par Carte effectuées par votre conjoint, à moins que et jusqu'à ce que vous avisiez la Banque par écrit de modifier le statut de votre Compte de Carte.

10.3. Il vous sera donné un numéro d'identification personnel (NIP) pour vous permettre d'utiliser la Carte. Vous devez garder votre NIP confidentiel et ne jamais le divulguer à un tiers y compris au personnel de la Banque.

#### 12. REGLEMENT CONCERNANT LES VISA INTERNATIONAL / MASTERCARDS

12.1. L'utilisation de la Carte est régie par les termes de Visa International/MasterCard et vous acceptez de vous conformer à ces termes tels qu'ils vous seront communiqués par la banque de temps à autre.

12.2. Tous les frais facturés par Visa International/MasterCard sur les transactions en devises étrangères seront débités de votre compte de carte. Le montant des transactions par carte et les frais rendus impliquant des devises étrangères seront convertis en shillings kenyans au taux de change fixé par la Banque à la date de réception du paiement et le risque de change est débité de votre compte de carte.

#### 13. LE PAIEMENT DES MONTANTS DUS

13.1. Vous devrez dans les quinze (15) jours à compter de la date du relevé payer à la Banque tous les montants indiqués sur le relevé (y compris tout solde débiteur dépassant la limite de crédit ou le montant de toute transaction par carte effectuée en violation du présent accord) que vous ayez ou non signé les bons ou les reçus pertinents.

13.2. En cas d'acte de faillite, de décès, de nomination d'un séquestre de liquidation ou d'autre cas d'insolvabilité, le montant total dû sur le Compte de Carte deviendra immédiatement exigible.

13.3. Tout paiement ne prend effet qu'une fois reçus au Centre des Cartes BPR ou dans toute agence de la Banque en fonds compensés et crédités sur le compte de carte. Vous serez tenus de payer des frais de traitement si un chèque ou un autre versement est refusé sur présentation.

13.4. Tout montant impayé à la date d'échéance entraînera des intérêts conformément à la condition 7 ci-dessus en plus de tous les autres frais prévus dans le présent accord à la date du relevé.

13.5. Pour déterminer la date d'échéance, la Banque peut, à son entière discrétion et sans référence à vous, sélectionner une date de chaque mois civil.

#### 14. ESPONSABILITE

14.1. La Banque décline toute responsabilité si un tiers n'honore pas la Carte.

14.2. Vous serez tenu responsable de toute perte ou de coût subi par la Banque, à la suite de toute violation de cet accord.

14.3. La Banque n'est pas responsable si elle n'est pas en mesure d'exécuter ses obligations en vertu du présent contrat en raison de la défaillance d'une machine, d'un système informatique, d'une liaison de transmission, d'un conflit industriel, d'un acte terroriste ou de tout événement échappant à son contrôle direct ou à celui de ses agents ou de ses sous-traitants.

#### 15. CARTE ADDITIONNELLE OU SUPPLEMENTAIRE

15.1. La Banque peut émettre une Carte (ci-après dénommée Carte supplémentaire) à l'usage de toute personne que vous aurez désignée par écrit (Titulaire de carte supplémentaire) en tant qu'utilisateur autorisé sur votre Compte de carte sur l'accord écrit de cette personne d'être liée par les termes de cet accord. (Le titulaire de carte supplémentaire) doit signer un formulaire de demande séparé confirmant son acceptation d'être lié par les présents Termes et Conditions.

15.2. Vous et le Titulaire de carte supplémentaire serez conjointement et solidairement responsables du paiement de tous les montants résultant des pertes subies par la Banque en rapport avec l'utilisation de la Carte supplémentaire ou la violation du présent Contrat. Tous ces frais seront débités de votre compte de carte.

15.3. La Banque va radier tout titulaire de carte supplémentaire à tout moment sur demande écrite de votre part et lors de la restitution ou de la remise de cette carte supplémentaire à la Banque.

#### 16. LES RECLAMATIONS DES TITULAIRES DE CARTE

16.1. Votre compte de carte ne sera crédité d'un remboursement relatif à une transaction par carte que si la Banque reçoit un bon de remboursement ou une autre vérification de remboursement qu'elle juge acceptable.

16.2. Aucune réclamation de votre part contre un tiers ne pourra faire l'objet d'une défense ou d'une demande reconventionnelle contre la Banque.

16.3. Il ne vous est pas permis de céder ou autrement disposer de vos droits et obligations en vertu du présent accord.

16.4. Vous n'aurez droit à aucun intérêt sur tout crédit sur votre compte de carte.

16.5. Vous ne pouvez pas retourner les biens et les billets obtenus avec l'utilisation de la carte pour réclamer de l'argent.

#### 17. DES FRAIS

17.1. Pour le moment des frais suivants s'appliquent :

#### 18. LES RETRAITS D'ARGENT

Chaque transaction de retrait par carte sera facturée au taux de six pour cent (6%) de la valeur de la transaction. Cette facilité est disponible uniquement dans l'agence la plus proche de la Banque, aux ATM Visa et chez quelques commerçants agréés par la Banque.

Regulated by the National Bank of Rwanda

Fee Type	BPR Classic	BPR Gold	BPR Platinum	Corporate	Tax
Joining fee	10,000	20,000	40,000	50,000	EXEMPT
Annual fee	15,000	25,000	45,000	50,000	EXEMPT
Debit Interest rate	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	EXEMPT
Late payment fee	5% of amount due	EXEMPT			
Cash disbursement fee ATM	6% of amount withdrawn	EXEMPT			
Cash disbursement fee POS	5% of amount	5% of amount	5% of amount	5% of amount	EXEMPT
Supplementary card annual fee	20,000	20,000	20,000	20,000	EXEMPT
Over limit fee	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	EXEMPT
		0	0		
Bpr Bank Cards on KCBR/Bpr bank ATMs (FRW CARDS)	FRW 250	FRW 250	FRW 250	FRW 250	EXEMPT
Bpr bank Cards on international ATMS	USD 3	USD 3	USD 3	USD 3	EXEMPT
Bpr Bank Cards on Rwanda non KCBR/Bpr Bank ATMs	FRW 1,000	FRW 1,000	FRW 1,000	FRW 1,000	EXEMPT
Other KCB subs. Cards - intercompany	FRW 1,500	FRW 1,500	FRW 1,500	FRW 1,500	EXEMPT
Bpr Bank Cards on KCBR/Bpr Bank ATMs (USD CARDS)	USD 1	USD 1	USD 1	USD 1	EXEMPT
ATM Mini statement	FRW 100	FRW 100	FRW 100	FRW 100	EXEMPT
ATM Receipt print out	FRW 100	FRW 100	FRW 100	FRW 100	EXEMPT
Card replacement	FRW 10000	20,000	FRW 40000	FRW 50000	EXEMPT
Card Stop fee	FRW 0	FRW 0	FRW 0	FRW 4,000	EXEMPT
Credit Life Insurance fee (mandatory)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

### 19. FRAIS DE RETARD DE PAIEMENT

19.1. En plus des intérêts facturés conformément à la disposition 7 ci-dessus, des frais de retard de cinq pour cent (5 %) du montant total impayé sur le Compte de Carte sont facturés à la fin de chaque mois si ce montant est toujours impayé à la Date d'échéance.

19.2. Si la Banque accepte un paiement tardif ou partiel, cela n'affectera aucun de ses droits en vertu du présent contrat ou de la loi même si le paiement est décrit comme étant le règlement total ou partiel de toute somme due.

### 20. INDEMNITE ET RECOUVREMENT DES FRAIS

20.1. La Banque honorera les transactions par carte que vous avez effectuées par courrier et par d'autres instructions et débitera votre compte de carte de la manière habituelle.

20.2. Vous acceptez d'être responsable de toutes ces transactions par carte et de prouver que la transaction a été autorisée par vous. La Banque est en droit de s'appuyer sur les preuves documentaires à sa disposition qui confirment que vous avez donné votre numéro de carte à un commerçant par poste ou par autre type de commande et les droits de la Banque ne seront pas affectés ou annulés du fait que vous n'avez pas passé, confirmé ou renouvelé cette commande ou reçu les marchandises en question.

### 21. COMMANDE PAR COURRIER

21.1. La Banque honorera les transactions par carte que vous avez effectuées par courrier et par autres sortes commandes et débitera votre compte de carte de la manière habituelle.

21.2. Vous acceptez d'être responsable de toutes ces transactions par carte et de prouver que la transaction a été autorisée par vous. La Banque sera en droit de s'appuyer sur les preuves documentaires à sa disposition qui confirment que vous avez donné votre numéro de carte à un commerçant par courrier ou par autre type de commande et les droits de la Banque ne seront pas affectés ou annulés du fait que vous n'avez pas passé, confirmé ou renouvelé cette commande ou reçu les marchandises en question.

### 22. ORDRES PERMANENTS

Toutes les instructions de modification ou d'annulation d'ordres permanents existants effectués via le compte de carte doivent être reçues par le Centre de Cartes au plus tard 10 jours avant la date du relevé.

### 23. EXECUTION PAR UNE PERSONNE MORALE

Si vous êtes une personne morale, vous garantes par la présente que toutes les actions de la société nécessaires à la signature du formulaire de demande sous pli scellé ont été prises et qu'aucune autre action n'est requise pour valider l'exécution du présent Contrat par l'apposition du sceau de la Société.



#### 24. MODIFICATION

La Banque se réserve le droit de varier, modifier ou remplacer tout ou partie de ces conditions à tout moment et sans préavis. La Banque vous informera dès que possible de toute modification apportée à ces conditions, mais le défaut de notification n'invalidera pas ces modifications.

#### 25. VIOLATION DES CONDITIONS

En cas de violation par vous ou par tout titulaire de carte supplémentaire de l'une de ces conditions, la Banque peut, si vous ne respectez pas ou ne faites pas respecter les termes d'un avis qui vous est signifié par la Banque, exiger le remboursement immédiat de la totalité du solde impayé sur votre compte de carte.

#### 26. SUSPENSION

La Banque peut à tout moment et sans préavis annuler ou suspendre le droit d'utiliser la Carte dans son intégralité ou pour des facilités spécifiques ou refuser de réémettre, de renouveler ou de remplacer toute carte sans affecter vos obligations en vertu du présent contrat.

#### 27. RESILIATION

27.1. La Société peut résilier le présent contrat à tout moment sur notification écrite à la Banque accompagnée de la restitution de toutes les Cartes et sur le remboursement de la totalité du solde restant dû sur le Compte de Carte.

27.2. La résiliation ne sera effective qu'à la restitution de toutes les cartes émises pour être utilisées sur votre compte de carte et à l'acquittement de toutes les dettes impayées en vertu du présent accord.

27.3. La Banque peut annuler toute Carte sur une notification écrite à vous ou au Titulaire de Carte Supplémentaire accompagnée de la restitution de la carte à la Banque et du paiement de toutes les sommes dues sur votre Compte de Carte.

27.4. La Banque peut à tout moment et sans donner de motifs ni de préavis résilier le présent accord et à la suite de cette résiliation, vous devez rembourser l'intégralité du solde impayé de votre compte de carte et restituer à la Banque toutes les cartes émises pour être utilisées sur votre compte de carte et jusqu'à la réception desdites cartes, vous continuerez à être responsable de tous les frais encourus par l'utilisation des cartes.

27.5. La résiliation par vous ou par la banque n'affectera pas vos obligations de remplir toutes les responsabilités encourues avant cette résiliation.

#### 28. DECES OU FAILLITE

28.1. A votre décès, faillite ou insolvabilité (dans le cas d'une personne morale) : Vos obligations resteront pleinement en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient dûment satisfaites.

28.2. Tout titulaire de carte supplémentaire cessera immédiatement d'être autorisé à utiliser la carte et devra restituer la carte au Centre de Carte ou à l'agence de la Banque la plus proche ; et

28.3. La Carte doit être restituée immédiatement au Centre de Carte ou à l'agence de la Banque la plus proche.

#### 29. DIVULGATION D'INFORMATIONS

29.1. Vous acceptez que la Banque puisse divulguer les détails relatifs à votre compte de carte à tout tiers y compris la référence de crédit dans le but d'évaluer toute demande faite à la Banque ou à ce tiers, de maintenir votre compte auprès de la Banque ou à toute autre fin que la Banque jugera appropriée.

29.2. Vous acceptez que la Banque puisse divulguer les détails relatifs à votre compte de carte, y compris les détails de votre défaut de gestion de votre compte de carte à tout tiers (y compris la référence de crédit) dans le but d'évaluer votre solvabilité ou à toute autre fin licite.

#### 30. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent Accord est régi à tous égards par les lois rwandaises et les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux rwandais.

#### 31. NOTIFICATIONS ET CHANGEMENT D'ADRESSE

31.1. Toutes les notifications qui vous sont adressées en vertu du présent accord seront envoyées par courrier recommandée à l'adresse indiquée dans le formulaire de demande ou à la dernière adresse notifiée à la Banque conformément à la Condition 31.2 ci-dessous.

31.2. Vous devez notifier par écrit au responsable de l'Unité de Card Business de tout changement de nom ou d'adresse. Tant que cette notification ne sera pas reçue, votre adresse restera celle indiquée dans le formulaire de demande.

**Veillez signer ci-dessous pour indiquer que vous comprenez et acceptez les Termes et les conditions ci-dessus.**

Nom: .....

Signature: .....Date: .....

#### L'AGENT DE LA bpr BANK

Nom : .....Fonction .....

Signature autorisée : .....Date : .....

Code de vente : .....